

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QU'UNE Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, le mardi 10 mars 2020, à 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1 Ouverture de l'assemblée et moment de recueillement
- 2 Confirmation de la notification de l'avis de convocation
- 3 Acceptation de l'ordre du jour
- 4 Adoption du deuxième projet des règlements nos°740-2 et 634-15
- 5 Avis de motion du Règlement no 740-2 usages conditionnels
- 6 PÉRIODE DE OUESTIONS
- 7 LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard Ce 5^e jour de mars 2020

Jacques Cusson Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 5 mars 2020, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de mars 2020

Jacques Cusson Directeur général et secrétaire-trésorier